



## De la Barbade à Maurice : le Programme d'action pour les petits États insulaires, dix ans plus tard

*« Les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action de la Barbade sont mitigés. Les petits États insulaires en développement continuent à se heurter à de graves problèmes pour parvenir à un développement durable. Certains de ces problèmes sont anciens, d'autres plus récents. (...) Pour stimuler le développement durable des petits États insulaires en développement, il faudrait concevoir des stratégies originales pour renforcer la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade en encourageant la collaboration des petits États insulaires en développement, des partenaires de développement, des donateurs, des organisations régionales et des organismes des Nations Unies. Il faudrait, en particulier, procéder à des contrôles et à des évaluations plus systématiques pour savoir si la mise en œuvre du Programme d'action a progressé ou non et quels obstacles s'y opposent ».*

*Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans un rapport récent \* sur les petits États insulaires en développement*

Le Programme d'action de la Barbade, qui définit les domaines prioritaires et indique les actions nécessaires pour relever les défis auxquels les petits États insulaires sont confrontés, a été entériné par 111 gouvernements lors de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue en 1994 à la Barbade. En 1999, une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies a évalué le Programme et invité la communauté internationale à fournir des ressources financières et des moyens tangibles pour appuyer le développement durable des petits États insulaires.

En préparation à la Réunion internationale de Maurice (10 – 14 janvier 2005), qui analysera les progrès accomplis, après dix ans, dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade, il est utile d'examiner certaines de ses priorités, les actions qui ont été entreprises et les tâches qu'il reste à accomplir.

### CHANGEMENTS CLIMATIQUES, CATASTROPHES NATURELLES ET ÉCOLOGIQUES

**Situation :** Certains pays, dont les Maldives, Tuvalu et plusieurs autres îles du Pacifique, sont menacés dans leur existence même par l'élévation du niveau de la mer causée par le réchauffement de la planète. Ce dernier phénomène et les changements climatiques ont entraîné une décoloration des récifs coralliens, une érosion des côtes, une perturbation des activités agricoles, une moindre résistance des écosystèmes terrestres et marins, ainsi que l'augmentation de certaines maladies. Sur quelques îles, l'océan a déjà englouti certaines zones terrestres, et les réserves en eau douce sont de plus en plus contaminées par les marées montantes. Le Secrétaire général de l'ONU souligne dans son dernier rapport que les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer risquent d'avoir des conséquences économiques graves dans de nombreux petits États insulaires en développement, en particulier dans les régions très développées du littoral qui abritent des bâtiments et des installations destinés au tourisme, à la pêche et à d'autres activités économiques importantes.

S'agissant des catastrophes naturelles, le Secrétaire général mentionne dans son rapport que, depuis l'adoption du Programme d'action, les petits États insulaires ont été collectivement forcés de faire face chaque année à « des phénomènes météorologiques extrêmes » qui sont « à la fois imprévisibles, fréquents et intenses ». « Comme des ressources sont ensuite prélevées sur les budgets des projets de développement à long terme pour financer la reconstruction et le relèvement, les catastrophes naturelles continuent de constituer un obstacle majeur au développement de la plupart des petits États insulaires en développement », énonce le rapport.

**Actions :** « Les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer » figuraient en tête de liste des propositions du Programme d'action de la Barbade. Au niveau national, la plupart des petits États insulaires ont renforcé leur riposte aux changements climatiques en prenant des dispositions visant à mettre en place des coordonnateurs permanents pour les changements climatiques nationaux au sein de leurs gouvernements. Ils ont ratifié le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques, qui avait été approuvé quelques années après la Conférence de la Barbade, et dont les petits États insulaires en développement préconisent l'entrée en vigueur immédiate.

Aux fins de fournir de meilleures prévisions météorologiques et avec l'aide de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), les îles ont mis à jour leurs systèmes de collectes de données qui leur permettent de réunir, d'analyser et d'interpréter les informations météorologiques. Bien que la mise sur pied de plans d'urgence et l'adoption de mesures de préparation dans les petits États insulaires en développement demeurent assez faibles au niveau national, les États y ont remédié dans une certaine mesure en amorçant des initiatives régionales. Douze pays des Caraïbes se sont engagés à mettre en œuvre le Projet antillais de planification régionale en vue de l'adaptation aux changements climatiques, destiné à appuyer les pays participants des Caraïbes pour contrer les effets néfastes des changements climatiques dans le monde, notamment l'élévation du niveau de la mer dans les zones côtières et marines. Certains domaines suscitent cependant une vive préoccupation, comme les études sur les vulnérabilités à la hausse du niveau des mers, la planification de l'adaptation et le renforcement des capacités qui y est lié. Une deuxième phase, appelée généralisation de l'adaptation aux changements climatiques, est actuellement en cours afin de favoriser un environnement propice pour faire face aux changements climatiques.

Les petits États insulaires en développement sont vivement préoccupés du fait que l'incapacité de la communauté mondiale à réduire les émissions de gaz à effet de serre, jusqu'à présent, ait eu pour effet d'accroître leur vulnérabilité, et ils aimeraient bénéficier d'un meilleur appui afin de s'adapter et de se protéger.

Le Secrétaire général de l'ONU souligne dans son rapport que la prise en compte systématique de l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies intersectorielles de développement durable devrait demeurer une priorité pour les petits États

insulaires en développement, dont les plans et les décisions concernant l'aménagement du littoral, la pêche, l'agriculture, le tourisme, l'énergie, la santé et la gestion des ressources en eau devraient donc être intégrés. « Il est essentiel que la communauté internationale redouble d'efforts pour adopter un ensemble de dispositions efficaces afin de faire face aux changements climatiques et à leurs conséquences », affirme-t-il.

## GESTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE, EN TERRES ET DES DÉCHETS

**Situation :** Sur les îles volcaniques et les atolls, les ressources en eaux de surface et souterraines sont limitées. Ailleurs, quand la nature du sol ne pose pas de problèmes, les ressources en eau douce continuent d'être polluées et la demande, d'augmenter en raison de l'urbanisation. Toutefois, la situation des petits États insulaires varie énormément. Si certains ont des problèmes du point de vue de la sécurité alimentaire en raison de la mauvaise qualité du sol, les petits États insulaires et les atolls sont pratiquement autosuffisants. Ils continuent cependant de faire face à des insuffisances sur le plan de la disponibilité, du captage et du stockage de l'eau, ainsi qu'à la pollution des ressources en eau, à l'intrusion saline et à des fuites dans le système d'approvisionnement.

Si la situation a beaucoup évolué pour ce qui est des ressources en eau douce, le rapport du Secrétaire général note que l'aménagement des bassins hydrographiques laisse encore à désirer dans de nombreux petits États insulaires en développement, qui manquent de matériel adéquat, de techniciens qualifiés et de données sur les réseaux d'eaux souterraines et ne disposent pas de mécanismes appropriés pour aménager les bassins versants et en gérer l'exploitation. En conséquence, l'approvisionnement et la qualité de l'eau douce sont mal contrôlés, note-t-il. Le rapport mentionne que certaines îles ont enregistré une augmentation de l'incidence des infections gastro-intestinales, en particulier chez les enfants, due à la pollution de l'eau par des eaux usées non traitées. Le déversement d'eaux usées non traitées dans les eaux côtières a par ailleurs considérablement aggravé l'eutrophisation, endommageant les écosystèmes marins et les récifs coralliens.

Les ressources en terres, déjà limitées, sont soumises à des demandes concurrentes en raison de la pression démographique, du déboisement et de l'érosion des sols. La rareté des ressources en terres affecte également la gestion des déchets.

L'accroissement démographique et le développement du tourisme entraînent un plus grand nombre de déchets, alors qu'il n'existe pas suffisamment de décharges. La pression que subissaient les ressources en terres, il y a dix ans, a, depuis, été exacerbée.

**Actions :** Au cours de la décennie écoulée, des technologies de gestion de l'eau ont été testées avec succès dans certaines îles. Par exemple, une nouvelle technologie dite « de puits de nettoyage », introduite dans les Îles Marshall avec l'aide de l'ONU et de la North American National Weather Service, représente

une solution peu coûteuse et pratique pour contrôler l'intrusion de l'eau saline quand on puise dans les nappes phréatiques. Grâce au Programme d'action de la Barbade, certains petits pays insulaires ont enregistré des progrès importants pour ce qui est de la gestion des déchets au plan national, même si la plupart d'entre eux n'ont pas les capacités financières et techniques requises à cette fin. Dans certains petits États insulaires en développement, le secteur privé participe activement au recyclage des matières biodégradables et non biodégradables comme le papier, le plastique, les boîtes en métal et l'huile usagée. Des incitations économiques à la réduction des déchets, telles qu'un système de consigne et de remboursement pour les canettes et les bouteilles, ont été introduites et sont en usage dans pratiquement l'ensemble des régions. Les petits États insulaires ont cependant exprimé leur préoccupation croissante à l'égard des incidences sécuritaires et écologiques de l'élimination et du transport des matières radioactives et de l'absence de régimes de responsabilité et d'indemnisation.

Le Secrétaire général de l'ONU préconise dans son rapport des mesures législatives, administratives et répressives plus efficaces s'agissant des ressources en eau douce, de l'assainissement et du traitement des déchets. Il estime particulièrement important d'améliorer le suivi et l'organisation des mouvements de substances dangereuses et toxiques et l'élimination de ces substances pour protéger les écosystèmes marins fragiles des petits États insulaires en développement. « Il serait particulièrement judicieux d'aider les petits États insulaires en développement, sur les plans financier, technique et technologique, à élaborer des systèmes adéquats de gestion des déchets », ajoute le rapport.

## LE TOURISME, L'ÉNERGIE ET LES TRANSPORTS

**Situation :** « L'avenir du tourisme et la contribution qu'il apporte à l'économie sont menacés par l'exploitation à outrance des ressources, la pollution, la dégradation de la biodiversité, les changements climatiques, l'érosion marine, les conflits sociaux et culturels, la criminalité, et, depuis peu, par le terrorisme », mentionne le Secrétaire général dans son rapport. Le tourisme, qui demeure la principale activité économique de la vaste majorité des petits États insulaires en développement, a enregistré une croissance de quelque 60 pour cent dans les années 1990. Ce secteur, qui a régressé à la suite de l'attentat de septembre 2001 à New York, se relève actuellement.

Les petits États insulaires ont traditionnellement été, et continuent d'être, fortement tributaires du pétrole importé pour la majeure partie de leurs besoins énergétiques, notamment pour les transports et la production d'électricité. Comme un grand nombre de régions rurales éloignées ont rarement accès à une énergie moderne et abordable, elles se tournent souvent vers le bois de feu, ce qui a pour effet néfaste de contribuer au déboisement. Le coût de la production d'électricité est relativement élevé en raison des prix élevés des transports, du recours à des génératrices à capacité réduite et du fait que les agglomérations sont petites et

dispersées. Le coût élevé de l'énergie décourage les investissements étrangers et représente une large portion des coûts des importations de la plupart des petits États insulaires en développement.

Compte tenu de leur isolement et de leur éloignement du continent, les petits États insulaires ne disposent pas d'infrastructures et de services internationaux et nationaux adéquats dans le domaine des transports. Leurs réseaux de transport et de communication sont souvent morcelés et coûteux, à cause du monopole souvent exercé par les prestataires de services en place, et généralement mal exploités et entretenus. En outre, les exigences sécuritaires pour contrer le terrorisme ont récemment imposé des demandes financières qui alourdissent le coût déjà élevé des transports pour beaucoup d'îles.

**Actions :** Le Secrétaire général, dans son rapport, reconnaît que de nombreux petits États insulaires en développement prennent actuellement d'importantes mesures aux niveaux national et régional pour renforcer la planification et la gestion du tourisme, en tenant compte des préoccupations liées à l'environnement et en tirant parti au mieux des retombées sociales et économiques. Tout un arsenal juridique a été mis en place, en définissant notamment des plans d'occupation des sols pour contrôler le développement du tourisme, et en mettant en place des systèmes et des méthodes de gestion intégrée des bassins hydrographiques et des zones côtières. Cinq pays des Caraïbes ont, par exemple, lancé en 2003, dans le domaine de l'écotourisme, le « Projet pilote Pavillon bleu des Caraïbes », en vue d'améliorer la qualité de l'eau et d'accroître la sensibilisation à l'environnement et à la bonne gestion dans les opérations touristiques. Le Secrétaire général estime également qu'il est important que les petits États insulaires en développement veillent à développer le tourisme « dans le cadre d'un plan de développement intégré, qui tienne compte des problèmes sociaux et des impératifs de gestion de l'environnement ».

Plusieurs îles exploitent ou sont en passe d'exploiter l'hydroélectricité, l'énergie géothermique, solaire et éolienne, ainsi que l'énergie tirée de la biomasse, parfois dans le cadre de partenariats entre secteurs privé et public. Dans un certain nombre d'entre eux, de petits systèmes photovoltaïques à énergie solaire ont été utilisés sur une base expérimentale pour alimenter en électricité certaines zones rurales et îles isolées. Le rapport du Secrétaire général préconise des fonds de démarrage et des investissements qui visent à réduire la vulnérabilité énergétique des petits États insulaires en développement, à financer des améliorations du rendement énergétique à tous les niveaux et à développer les sources d'énergie renouvelables.

## BIODIVERSITÉ, RESSOURCES CÔTIÈRES ET MARINES

**Situation :** Nombre de petits États insulaires en développement, y compris Fidji, Haïti, la Jamaïque, Maurice et la République dominicaine, ont un pourcentage élevé d'espèces animales et végétales rares et diversifiées. Les écosystèmes d'un grand nombre d'îles sont petits et vulnérables face aux perturbations

---

provoquées par les changements climatiques et par les activités humaines. Les espèces que les petits États insulaires en développement abritent sont donc souvent rares, menacées et en voie de disparition. La croissance démographique et le développement, les catastrophes naturelles et l'introduction d'espèces allogènes menacent la biodiversité.

Les ressources halieutiques et autres ressources marines revêtent une importance critique pour nombre d'îles, car elles assurent une large part de leurs disponibilités alimentaires, de leurs emplois, de leurs activités économiques et de leurs revenus. Ces ressources sont menacées par la surexploitation, par des prélèvements destructeurs, la pollution d'origine tellurique, la pollution due à la navigation, la mise en valeur du littoral, les changements climatiques et l'invasion d'espèces allogènes. Le plus grand danger pour les zones côtières et le milieu marin provient de la pollution d'origine tellurique, notamment par les eaux-vannes, les effluents industriels et l'écoulement des eaux des terres agricoles. Si les industries de la pêche et le tourisme ne sont pas gérés de manière adaptée, ils risquent de détériorer et de dilapider les ressources dont dépendent ces mêmes communautés. Malheureusement, la capacité des petits États insulaires en développement à gérer pleinement et efficacement les ressources côtières et marines de manière durable, varie énormément. La plupart des gouvernements des îles manquent de ressources, de capacités institutionnelles et de compétences scientifiques et techniques pour exercer une surveillance, un contrôle et une gestion efficaces au niveau national. Les récifs coralliens, qui sont des écosystèmes marins particulièrement riches, sont également menacés. Les petits États insulaires en développement indiquent, en outre, que la bioprospection et le biopiratage continuent d'augmenter.

**Actions :** Tous les petits États insulaires en développement sont parties à la Convention sur la diversité biologique et la plupart ont mis au point des stratégies nationales relatives à la biodiversité, en lançant des plans d'action stratégique nationale et en prévoyant des réserves naturelles et des aires protégées. Le manque de ressources, notamment financières, a entravé leurs efforts visant à appliquer pleinement ces stratégies nationales. En tant que mécanisme financier de la Convention sur la diversité biologique, le Fonds pour l'environnement mondial a beau-

coup fait pour appuyer la protection de la biodiversité dans les petits États insulaires en développement.

Pour mettre en œuvre le Programme d'action de la Barbade, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a également fourni une aide technique aux petits États insulaires en développement, se chiffrant à un montant global de 90 millions de dollars, pour 520 projets répartis dans 38 pays. Vingt-et-un petits États insulaires ont signé la Convention internationale pour la protection des végétaux, destinée à lutter contre les ennemis des végétaux et produits végétaux, et à contrer leur diffusion.

Les petits États insulaires en développement ont enregistré des progrès importants sur le plan de la coopération régionale dans le domaine des pêcheries, notamment grâce à la mise en place de régimes juridiques.

Le Secrétaire général de l'ONU indique dans son rapport qu'il est très important de préserver les connaissances traditionnelles relatives à la biodiversité dans les petits États insulaires en développement, et que ce point mériterait qu'on y prête une plus grande attention à l'échelle internationale, car il n'existe toujours pas de normes internationales qui reconnaissent les droits de propriété intellectuelle de peuples ou d'entités multiples. Il exprime aussi l'espoir que les habitants des îles recevront un appui pour rechercher des moyens grâce auxquels ils pourraient mieux tirer parti des atouts de leur diversité biologique, notamment pour produire des ressources qui contribuent à leur développement.

S'agissant des ressources marines, le Secrétaire général relève des progrès dans la coopération régionale sur les zones de pêche, notamment grâce à la mise en place de régimes juridiques. Le rapport mentionne que l'appui international à cet égard a surtout porté sur des domaines spécifiques comme l'évaluation des stocks de poissons, l'observation et la surveillance des océans et le règlement direct des licences de pêche.

*\* Rapport du Secrétaire général, "Examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement" (E/CN.17/2004/8), 11 mars 2004*